

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10 Avril 2017

Dossier complet le :

21 Avril 2017

N° d'enregistrement :

F.974.12.P.00162

### 1. Intitulé du projet

TCSP sur la commune de St Louis

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

C.I.V.I.S.

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Président de la C.I.V.I.S.

RCS / SIRET

\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|\_\_\_\_\_|

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. b)	Aménagement sur route existante d'une voie TCSP en traversée de la commune de Saint Louis du giratoire du Gol à l'ancien ouvrage de la Rivière St Etienne sur 5km.
39.	Aménagement de 2 pôle d'échange et de 2 bâtiments (un local de régulation <50m <sup>2</sup> et une gare routière de 240 m <sup>2</sup> )
41. a)	Création d'aire de stationnement ouverte au public de 100 places au niveau du giratoire du Gol (parking relais). Aménagement de parkings inférieur à 50 places.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à l'aménagement de la voie TCSP en traversée de la commune de St Louis (Rond point du Gol, Avenue de Toulouse, rue Lambert, Rue des Maldives, rue Père Payet, Rue Saint Philippe et délaissé le long de la RN1).

Dans le cadre du projet, un parking relais (P+R) et un pôle d'échange/régulation seront aménagés au droit du Rond Point du Gol, une zone de régulation sera aménagée au niveau du giratoire de Bel Air et la gare routière de St Philippe sera entièrement ré-aménagée.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à proposer aux habitants de St Louis une alternative performante à l'usage de la voiture par la réalisation d'une voie TCSP traversant la commune de St Louis.

Ce projet fait partie du projet NEO de la C.I.V.I.S. qui permettra à terme de relier les communes d'Etang Salé à petite Ile en passant par St Louis et St Pierre.

L'aménagement de voie TCSP vers le Tampon est également prévu.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation de l'infrastructure nécessitera la réalisation de travaux en site urbain sous circulation. La durée totale des travaux est d'environ 2 ans séquencée en deux grandes phases de travaux de 1 an. Les différentes phases de travaux seront principalement géographiques (par tronçon). L'ensemble de l'aménagement sera exécuté par tronçon. Le démarrage des travaux est prévu pour début 2018.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement des voies TCSP nécessitera des modifications de sens de circulation (sens unique de la rue Lambert et de la rue St Philippe). Globalement, les trafics routiers hors bus ne seront pas modifiés. Le trafic Bus moyen attendu sur les voies TCSP est d'un bus toutes les 10 minutes dans chaque sens.

A confirmer



**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration d'utilité publique
- Autorisation au titre de la loi sur l'eau
- Permis de construire pour les bâtiments (gare routière, bâtiment d'exploitation de la zone de régulation et snacks).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	80 000 m <sup>2</sup>
Linéaire approximatif de l'aménagement TCSP	4,5 km
Largeur de la voie TCSP	3,30 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 21° 16' 57" Lat. 55° 23' 53"  
Point d'arrivée : Long. 21° 17' 30" Lat. 55° 24' 52"  
Communes traversées :  
Saint Louis

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

Radier de la Ravine du Gol : dossier déposé par la Région. Travaux réalisés en 2016.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Notre projet consiste à étendre le radier existant côté amont afin d'insérer la voie TCSP. L'extension de ce radier se fera suivant les caractéristiques de l'ouvrage existant, la capacité hydraulique de l'ouvrage sera inchangée.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extrémité Est du projet recoupe les ZNIEFF de type 1 et 2 respectivement numérotées et intitulées "0001-0197 - Cours du Bras de la Plaine et de la rivière St Etienne" et "00830000 - Cilaos et vallée". L'extrémité Ouest du projet recoupe la ZNIEFF de type 2 numérotée "040030004 - Etang du Gol".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme de Saint Louis
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est proche de la RN1 qui est classifiée catégorie 3 des voies bruyantes.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les servitudes d'Utilité publique de protections des monuments historiques (AC1) dans le cadre de protection des monuments inscrits. Dans le PLU, 11 bâtiments sont identifiés comme à protéger regroupés sur la rue Saint Philippe.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extrémité Ouest du projet recoupe la zone humide intitulée "Etang du Gol (20090630ZH_MA01)", source DEAL Réunion 2009.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du projet (Traversée de la ravine du Gol et la voirie entre la Ravine du Gol et le giratoire du Gol) est soumis à des aléas inondations élevés et moyens.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non connu à ce jour. Éventuellement au niveau du giratoire du Gol sur l'emprise du futur parking P+R qui correspond aux zones des anciens bassin Al-bioma (usine du Gol).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par la servitude d'Utilité publique des protections des monuments historiques (AC1) dans le cadre de 3 périmètres de protection des monuments inscrits. Les 3 bâtiments en question sont l'Eglise de St Louis, la Chapelle Rosaire et la Villa Edwards.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné : territoire ultra-marin
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet nécessite peu de terrassement, celui-ci reprend le profil en long des voies existantes.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est de nature à artificialiser des habitats semi-naturels dont l'état de conservation est dégradé, d'intérêt modéré à moyen, notamment 470m <sup>2</sup> de végétation marécageuse, près de 1 000 m <sup>2</sup> de fourrés secondaires et près de 8 000 m <sup>2</sup> de savane arbustive. Cette artificialisation s'accompagne d'une rupture de la continuité écologique terrestre, peu fonctionnelle à ce jour (impact moyen). L'impact sur la faune concerne une perturbation/dégradation voire destruction d'habitat d'espèce (oiseaux d'eau, Oiseau blanc, Caméléon panthère, faune dulçaquicole temporairement présente dans la ravine du Gol), voire la destruction accidentelle d'individus, oeufs ou nids d'espèces protégées (Oiseau blanc, Tourterelle malgache, Caméléon panthère).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Perturbation potentielle des oiseaux marins nocturnes : éclairages nocturnes.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'extrémité Est, le projet emprunte l'ouvrage d'art déjà existant sans modification de sa configuration (la traversée au niveau de l'ancien Ouvrage d'art de la Rivière St Etienne est en limite de projet). A l'extrémité Ouest, le projet implique une perturbation/dégradation des habitats semi-naturels recensés, à travers l'extension du radier existant (ZNEIFF 2 et zone humide).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Habitat semi-naturels au sens écologique du terme (voir ci-dessus).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation élevé et moyen au niveau de la Ravine du Gol. Une extension côté amont du radier est prévue au projet afin d'insérer la voie TCSP. Cette extension maintiendra la capacité hydraulique de l'ouvrage existant. Excepté la réalisation de l'extension du radier à l'identique du radier existant, aucun remblaiement n'est prévu en zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la partie véhicule léger ou poids lourds, il n'y a pas de conséquence importante sur le trafic, les voies concernées étant de la desserte locale. Le trafic bus sera modifié et augmenté pour arriver à un bus tous les 10mins par sens. A moyen et long terme, l'impact sur le trafic sera positif sur l'axe TCSP avec le report modal des véhicules légers sur le transport en commun. De plus, l'aménagement de carrefour à feux permettra d'améliorer la circulation aux heures de pointe (augmentation des capacités des carrefours).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les voies étant aménagées sur des voies existantes, l'impact sera faible. Les voies empruntées par le TCSP sont actuellement des voies de desserte locale. Le projet a été conçu pour que ces voies restent de la desserte locale. Seul le trafic des bus sera modifié et augmenté pour arriver à un bus tous les 10mins par sens. A moyen et long terme, l'impact sur le trafic et donc le bruit sera positif sur l'axe TCSP avec le report modal des véhicules légers sur le transport en commun.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Éclairage public déjà existant sur le périmètre du projet.
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Comme pour le trafic et le bruit, les voies étant aménagées sur des voies existantes de desserte local, l'impact sera faible. Seul le trafic des bus sera modifié et augmenté pour arriver à un bus tous les 10mins par sens. A moyen et long terme, l'impact sur le trafic et donc sur le dégagement de gaz d'échappement sera positif sur l'axe TCSP avec le report modal des véhicules légers sur le transport en commun.</p> <p>De plus, l'aménagement de carrefour à feux permettra d'améliorer la circulation aux heures de pointe (augmentation des capacités des carrefours).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Reprise de l'assainissement de surface sur les voiries.</p> <p>Création d'ouvrage de traitement et de rétention d'eaux pluviales suite à l'imperméabilisation.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modifications de sens de circulation véhicules. Création d'aménagements (place au niveau de la gare routière...)

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

- Projet ANRU du quartier du Gol
- Entrée de Ville de Saint Louis
- Porte de l'Avenir
- Connexion RN1-RN5
- Groupe Scolaire de la ZAC Avenir
- Centre commercial porté par la Société Foncière de la Plaine
- Projet d'aménagement porté par la Société Foncière de la Plaine

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les effets négatifs sur le rejet d'eaux pluviales liés à l'imperméabilisation des sols seront compensés par la mise en oeuvre de bassin de rétention des eaux.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet


Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le

**Pour le président par délégation,  
Le Directeur Général des Services**

Signature

  
**Jean Louis MAILLOI**

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

